

Lundi 2 août 2021

Après une expérimentation positive, la Ville étend l'optimisation de l'éclairage public (1h-5h du matin) : 100 000 € d'économies à la clé !

La Ville de Rouen a expérimenté depuis 2019 l'extinction de l'éclairage public dans le quartier du Jardin des Plantes. Cette expérimentation dont les résultats ont été rendus publics il y a quelques mois, est très positive : elle a permis d'économiser de l'énergie...et de l'argent public, sans impact négatif sur la sécurité. Elle contribue également au développement de la biodiversité. Sur la base des résultats de l'expérimentation, l'extinction de l'éclairage public de 1h à 5h du matin va être étendue progressivement à environ 25% du territoire communal, à compter du 1^{er} août 2021. A la clé : environ 100 000 € d'économies d'argent public, qui profiteront directement aux habitants.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Jean-Michel BÉRÉGOVOY, Adjoint au Maire en charge de la Ville résiliente, de l'environnement et de la transition énergétique, Frédéric MARCHAND, Adjoint au Maire en charge de la rive gauche et de l'île Lacroix, et Nicolas ZULLI, Adjoint au maire en charge de la rive droite : « Nous sommes pleinement engagés en faveur de la transition social-écologique de la Ville de Rouen. L'expérimentation au Jardin des Plantes a été un succès. C'est pourquoi nous avons décidé, comme cela se fait déjà dans de nombreuses grandes villes et dans la Métropole Rouen Normandie, de l'étendre progressivement. Ce faisant, nous sommes extrêmement vigilants sur trois aspects : faire des économies d'énergie et d'argent public, mieux protéger la biodiversité, préserver la sécurité. Les près de 100 000€ d'économies réalisées seront réinvesties dans les projets des associations et des habitants des quartiers concernés. »

L'extinction de l'éclairage public aura lieu de 1h à 5h du matin, 7 jours sur 7. Elle concernera plusieurs quartiers de la ville, à l'exception de l'hyper centre (rive gauche et rive droite) et des quartiers dits 'prioritaires politique de la Ville'. Le périmètre ainsi retenu correspond à environ 25% du territoire communal.

L'optimisation de l'éclairage public a déjà fait ses preuves : sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, 58 communes sur 71 l'ont déjà mis en œuvre. A l'échelle de la Ville de Rouen, une expérimentation a été menée sur le quartier du Jardin des plantes. Outre son bienfait écologique, elle a également démontré n'avoir aucun effet négatif sur la sécurité des biens et des personnes.

Les intérêts de la démarche :

. Pour la biodiversité :

À certaines heures de la nuit, l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante. L'éclairage peut donc être considéré comme peu utile. Un éclairage non maîtrisé a un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. Son extinction la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et de diminuer la facture énergétique.

La lumière artificielle nocturne engendre une pollution lumineuse qui perturbe également la biodiversité. Les effets sont désormais démontrés sur de nombreux groupes biologiques et à différents niveaux de la biodiversité (populations, écosystèmes, paysages).

Éteindre l'éclairage public lorsqu'il n'est pas utile apparaît comme une solution pour lutter contre la disparition et la fragmentation des habitats naturels causées par la lumière artificielle.

. Pour la santé des habitants :

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

. Pour économiser l'énergie :

France entière, les 11 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public appellent une puissance d'environ 1300 MW. L'éclairage public correspond à 41 % de la consommation d'électricité des communes et émet annuellement 670 000 tonnes de CO₂.

. Pour économiser l'argent public:

Enfin, l'extinction de l'éclairage public est également une bonne chose pour les finances publiques, en supprimant des dépenses inutiles. L'extinction de l'éclairage public à Rouen représentera une économie de près de 100 000 euros par an. Les économies ainsi générées seront orientées vers l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers concernés.

NB : en aucun cas l'éclairage ne sera coupé en dehors de la plage 1h-5h du matin.

Retrouvez le plan général d'optimisation de l'éclairage public :

